

Image not found or type unknown



Snc tabac et holding

Par **Anthomiso**, le **23/03/2024** à **09:58**

Bonjour

Est-ce que l'on peut créer une snc tabac à partir d'une holding ?

Merci

Par **Marck.ESP**, le **23/03/2024** à **14:18**

Bonjour

Merci d'étayer un peu votre sujet pour une compréhension plus aisée.

Par **Anthomiso**, le **23/03/2024** à **14:53**

Je souhaiterai racheter un tabac presse. Pour cela je vais créer une snc avec ma femme. Hors il me faut un apport pour obtenir un prêt et je souhaiterai financer l'apport par des fonds détenus par ma holding. Est-ce possible ?

Par **Pierrepaulejean**, le **23/03/2024** à **15:33**

bonjour

voici des informations

<https://jevendslaboutique.com/articles/acheter-un-bureau-de-tabac/>

il faudrait vous approcher de votre expert comptable

Par **Marck.ESP**, le **23/03/2024** à **17:49**

Anthomiso, merci,

Une société holding est une entité qui détient des participations dans une ou plusieurs autres sociétés (les filiales). Elle peut donc utiliser ses fonds propres pour investir dans la création de nouvelles entités.

Les fonds détenus par votre holding sont-ils en comptablement en Compte Courant d'Associé ?

Autant pour la libération des apports en numéraire que pour le respect des règles de gouvernance et de transparence entre la holding et la SNC, il vous faut l'avis d'un expert comptable de votre choix..